

L'an DEUX MIL DIX-NEUF, le VENDREDI 26 AVRIL, à 17 h 13, le Conseil municipal de Saint-Denis s'est assemblé en deuxième séance annuelle, dans la Salle des Délibérations, sur convocation légale du Maire faite en application des articles L. 2121-10, L. 2121-12 et L. 2121-17 du Code général des Collectivités territoriales (séance clôturée à 18 h 45).

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code général des Collectivités territoriales, procédé à la nomination de la Secrétaire de Séance prise dans le sein du Conseil municipal. BÉLIM Audrey a été désignée, par vote à main levée et à l'unanimité des votants, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

ÉTAIENT PRÉSENTS

ANNETTE Gilbert / LOWINSKY Jacques / ORPHÉ Monique *(arrivée au Rapport n° 19/2-008 à 17 h 45)* / MAILLOT Gérald / VÉLOUPOULÉ-MERLO Nalini / FRANÇOISE Gérard / ADAME Brigitte / HOAREAU Jean-François / CLAIN Claudette / COUDERC Alain / FONTAINE Gabrielle / HOARAU Brigitte / PESTEL René Louis / ISIDORE Marylise / DELORME Éric / ANDAMAYE Marie-Annick / CHOPINET Gérard / VOLIA-GARNIER Laetitia / KICHENIN Virgile / EUPHRASIE Didier / LESCAT Michel / SUDNIKOWICZ Christiane / ASSABY Maximilien / MARCHAU Jean-Pierre *(arrivé après l'appel nominal à 17 h 17)* / MAMODE Nourjhan / CADJEE Ibrahim / HUMBLLOT Nicole / LOYHER Jeanne / FIDJI Jean-Claude / BARDINOT Sonia / BAREIGTS Éricka / ARLANDON Corine / MÉLADE Thierry / BÉLIM Audrey / ANILHA Fernande / LAGOURGUE Michel / DOKI-THONON Lisianne / HUBERT Richenel / TÉCHER Régis / LATRA Sylvie / JEAN-PIERRE Philippe / HO-SHING Cynthia

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS

Pour toute la durée de la séance

BELDA David

BOMMALAIS Geneviève

JAVEL François

DUCHEMANN Yvette

NAILLET Philippe

MOREL Jean-Jacques

VITRY Faouzia

par BÉLIM Audrey

par ADAME Brigitte

par FRANÇOISE Gérard

par ARLANDON Corine

par LESCAT Michel

par HUBERT Richenel

par DOKI-THONON Lisianne

Les membres présents, au nombre de 42 sur 55, ont pu délibérer en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des Collectivités territoriales.

ORDRE DU JOUR DE SÉANCE

Les Rapports n° 19/2-012 et n° 19/2-013 ont été retirés de l'ordre du jour de séance.

ÉLUS INTÉRESSÉS

En application de l'article L. 2131-11 du Code général des Collectivités territoriales, les élus intéressés n'ont pas pris part au vote portant sur les Rapports dont la liste suit.

	ANNETTE Gilbert	(Président)	au titre du CCAS de Saint-Denis	Rapport n° 19/2-009
	ANDAMAYE Marie-Annick	(délégués/ Ville)		
(1)	BOMMALAIS Geneviève			
	FONTAINE Gabrielle			
	HOAREAU Jean-François			
	LESCAT Michel			
	MAMODE Nourjhan			
(2)	VITRY Faouzia			
	HUBERT Richenel			
(3)	NAILLET Philippe	(élu délégué)	au titre du PRUNEL	Rapport n° 19/2-014
	MAILLOT Gérald	terrain sur chemin Dufourg-les-Hauts à la Bretagne	à titre personnel	Rapport n° 19/2-018
	HUBERT Richenel	lien de parenté supposé avec l'acquéreur	à titre personnel	Rapport n° 19/2-022
	EUPHRASIE Didier	(délégués/ Ville)	Sidélec Réunion	Rapport n° 19/2-027
	MAILLOT Gérald			

CCAS Centre communal d'Action sociale
Sidélec Réunion Syndicat intercommunal d'Électricité de la Réunion

PRUNEL Projet de Renouvellement urbain Nord-Est Littoral

(1) (2) (3) absent(e) à la séance

DÉPLACEMENTS D'ÉLUS

MARCHAU Jean-Pierre	arrivé à 17 h 17	après l'appel nominal
ORPHÉ Monique	arrivée à 17 h 45	au Rapport n° 19/2-008
Sonia BARDINOT	partie à 18 h 36	au Rapport n° 19/2-033

Le Maire certifie que le compte rendu de la présente séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de Ville de Saint-Denis, le LUNDI 6 MAI 2019 et que le nombre de Conseillers municipaux présents a été de 42 sur 55.

OBJET **Réalisation d'un réseau d'assainissement collectif des eaux usées et d'alimentation en eau potable sur la route Jules Reydellet et le chemin Finistère à la Bretagne**
Approbation du plan de financement prévisionnel
Autorisation de solliciter les subventions et de signer les actes

L'opération de réalisation d'un réseau d'assainissement collectif eaux usées et d'alimentation en eau potable sur la route Jules Reydellet et le chemin Finistère à la Bretagne a fait l'objet d'une convention constitutive d'un groupement de commandes entre la Communauté intercommunale du Nord de la Réunion (CINOR) et la Ville de Saint Denis en vertu de la Délibération n° 17/7-018 du Conseil municipal en séance du 25 novembre 2017 qui a acté le financement des travaux d'assainissement par la CINOR.

Le chantier d'un montant prévisionnel de 1 050 000,00 € HT consiste à coordonner les travaux des réseaux d'assainissement des eaux usées (AEU) et d'alimentation en eau potable (AEP) sur le secteur de la Bretagne.

Une demande de subvention sera présentée dans le cadre du programme pluriannuel d'aides 2016-2021 - Fiche action 2.3 de l'Office de l'Eau, selon le plan de financement suivant :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL		
Source de financement	Taux	Montant HT
Office de l'Eau : programme pluriannuel d'aides 2016-2021 - Fiche action 2.3	55 %	577 500,00 €
Maître d'ouvrage - Ville de Saint-Denis : Budget annexe de l'Eau	45 %	472 500,00 €
	Total HT	1 050 000,00 €
	TVA (8,5 %)	89 250,00 €
	Total TTC	1 139 250,00 €

Aussi, je vous demande :

- 1° d'approuver le coût global de l'opération estimé à 1 050 000,00 € HT et son plan de financement prévisionnel ;
- 2° de m'autoriser (ou mon représentant) à solliciter les financements auprès de l'Office de l'Eau de la Réunion dans le cadre du programme pluriannuel d'aides 2016-2021 - Fiche action 2.3 et à signer les documents correspondants.

Les dépenses seront imputées au Budget annexe de l'Eau.

OBJET Réalisation d'un réseau d'assainissement collectif des eaux usées et d'alimentation en eau potable sur la route Jules Reydellet et le chemin Finistère à la Bretagne
Approbation du plan de financement prévisionnel
Autorisation de solliciter les subventions et de signer les actes

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le RAPPORT N°19/2-026 du MAIRE ;

Vu le rapport présenté par Monsieur MAILLOT Gérald - 3ème adjoint au nom des commissions « Affaire Générale / Entreprise Municipale » et « Aménagement / Développement Durable » ;

Sur l'avis favorable des dites commissions ;

APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ARTICLE 1

Approuve le coût global prévisionnel de l'opération qui s'élève à 1 050 000,00 € HT.

ARTICLE 2

Approuve le plan de financement prévisionnel de l'opération qui s'établit comme suit :

Programme pluriannuel 2016-2021 - Office de l'Eau	55 %	577 500 €
Part Ville (Budget annexe de l'Eau)	45 %	472 500 €
TOTAL	100 %	1 050 000 €

ARTICLE 3

Autorise le Maire (ou son représentant) à solliciter les financements auprès de l'Office de l'Eau de la Réunion dans le cadre du programme pluriannuel 2016-2021 et à signer les documents correspondants.

ARTICLE 4

Les dépenses et recettes afférentes à l'opération seront imputées au Budget annexe de l'Eau, respectivement sous les Chapitres 23 et 13.